



**CAISSE
D'EPARGNE**
Grand Est Europe



M XXXXXX XXXXXX
XXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXX
00000 XXXXXXXX

À Strasbourg, le 15 novembre 2023.

Objet : Important - Proposition de passage au débit différé au renouvellement de votre carte 49XXXXXXXXXXXX1644 actuellement à débit immédiat – Avenant aux conditions particulières de votre contrat carte 00004618468

Cher Monsieur XXXXXX,

Vous êtes titulaire d'une carte bancaire VISA PREMIER à débit immédiat arrivant à échéance en 03/2024. Compte tenu de la relation de confiance que nous entretenons ensemble depuis plusieurs années, nous avons le plaisir de vous informer que lors du renouvellement à échéance de votre carte, celle-ci sera désormais à débit différé, sauf refus exprès de votre part⁽¹⁾.

Concrètement, **en débit différé, tous vos paiements par carte⁽²⁾ effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont regroupés et débités sur votre compte en une seule fois** : le 4 du mois suivant. C'est ce qui correspond à votre encours carte. Grâce à votre espace client, sur notre site Internet et sur l'application mobile, vous avez la possibilité de suivre votre encours carte. Vous pourrez ainsi vous assurer que votre compte a la provision suffisante pour ce prélèvement mensuel.

Le passage au débit différé se fera sans augmentation tarifaire⁽³⁾, **ni démarche à réaliser de votre côté**. Le code de votre nouvelle carte ne change pas, de même que l'ensemble des services dont vous disposez.

Si vous souhaitez conserver votre mode de débit immédiat, aucun problème : il vous suffit de retourner le coupon réponse ci-joint sans affranchissement avant le 19 janvier 2024. Sans manifestation de votre part d'ici cette date, vous serez réputé(e) avoir accepté cette modification des conditions particulières de votre contrat carte : votre nouvelle carte sera à débit différé. Vous gardez également la possibilité de résilier votre contrat carte à tout moment, selon les conditions prévues au contrat⁽⁴⁾.

Au plaisir de poursuivre ensemble notre relation de confiance,

Bien cordialement,

Votre Caisse d'Epargne.

P.S : dans le feuillet ci-joint vous trouverez une présentation du débit différé et de ses usages concrets.

⁽¹⁾ A manifester en retournant le coupon réponse ci-dessous.

⁽²⁾ Contrairement aux paiements par carte, les retraits d'espèces sont débités immédiatement sur votre compte.

⁽³⁾ La cotisation de votre carte est susceptible d'évoluer chaque année. Nous vous invitons à consulter les conditions tarifaires en vigueur sur le site internet de notre établissement ou en agence.

⁽⁴⁾ Voir conditions sur le site internet de notre établissement ou en agence.





COUPON DE REFUS DE CARTE BANCAIRE À DÉBIT DIFFÉRÉ

Coupon à compléter, à signer et à retourner dans l'enveloppe jointe, sans l'affranchir,
avant le 19 janvier 2024.



DD 00002 15135 075330753

☐ Je ne souhaite pas recevoir de carte VISA PREMIER à débit différé lors du renouvellement de ma carte prévu en 03/2024. Je souhaite recevoir la même carte à débit immédiat en remplacement de la carte actuellement en ma possession.

Nom :

Prénom :

Date de renvoi :/...../.....

Signature :

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles accessible à l'adresse suivante <https://www.caisse-epargne.fr/da/file/fre-LA/360030> et à tout moment sur notre site internet www.caisse-epargne.fr ou sur simple demande auprès de votre agence. Délégué à la Protection des Données : Caisse d'Épargne Grand Est Europe, 5 Parvis des Droits de l'Homme 57012 Metz cedex.

Présentation du **Débit Différé**

L'essentiel : qu'est-ce que le **débit différé** ?

Le débit différé est une **option gratuite** liée à la carte de paiement.

Concrètement, **en débit différé, tous vos paiements par carte ⁽¹⁾ effectués entre le 1^{er} et le 30 (ou 31) du mois sont regroupés et débités sur votre compte en une seule fois** : le 4 du mois suivant. C'est ce qui correspond à votre encours carte. Grâce à votre espace client, sur notre site Internet et sur l'application mobile, vous avez la possibilité de suivre votre encours carte. Vous pourrez ainsi vous assurer que votre compte a la provision suffisante pour ce prélèvement mensuel.

Le **débit différé**, concrètement dans votre quotidien :

Évitez d'avancer vos frais médicaux.

- Des frais de dentiste ? Une radio à faire ? Des nouvelles lunettes ? Le paiement avec votre carte à **débit différé** peut vous permettre d'être **remboursé** par la Sécurité Sociale et votre mutuelle **avant d'être débité**.

En cas de panne, pas de panique.

- En payant avec votre carte à débit différé, vous pouvez **faire une dépense imprévue**. Comme vous êtes **débité une fois par mois** de votre encours des paiements par carte, vous avez le temps **d'assurer la provision nécessaire** sur votre compte pour couvrir cette opération.

Davantage de possibilités d'utilisation de la carte.

- Certaines agences de location d'hôtel ou de voiture à l'étranger **n'acceptent que les cartes avec la mention « crédit »**, aux cartes marquées uniquement « débit ». Les **cartes à débit différé comportent** la mention « crédit ».

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 euros
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS
RCS Paris N° 493 455 042

⁽¹⁾ Contrairement aux paiements par carte, les retraits d'espèces sont débités immédiatement sur votre compte.